

À remettre à votre MÉDECIN TRAITANT et autres PROFESSIONNELS DE SANTÉ de votre prise en charge.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre patient, dans le cadre de son plan d'aide APA (Allocation Personnalisée Autonomie), bénéficie dorénavant d'un suivi sentinelle.

Le suivi sentinelle consiste à

- **DÉSIGNER un « RÉFÉRENT DE SUIVI »**, c'est le professionnel du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès du patient dans le cadre de son plan d'aide APA, interlocuteur privilégié du patient.
- **FORMALISER le repérage de FACTEURS DE FRAGILISATION** par les intervenants à domicile du SAAD,
- **RENSEIGNER un CAHIER DE LIAISON NUMÉRIQUE SÉCURISÉ**, outil de partage d'informations médico-sociales utiles au suivi quotidien du patient (il est accessible, avec son accord, aux différents professionnels de sa prise en charge. Il est interfacé avec la messagerie sécurisée MonSisra (du GCS SARA *).



Il a pour mission, dans le cadre du plan APA, de

- Suivre l'évolution de la situation du patient à partir des remontées d'informations et des facteurs de fragilisation notifiés dans le cahier de liaison numérique,
- Proposer des actions,
- Informer et/ou solliciter un professionnel relais.

Le référent de suivi peut

- vous apporter des indications sur la situation à domicile,
- vous solliciter en cas d'informations importantes en fonction de votre champ de compétences
- et veiller à la mise en place de vos préconisations ou recommandations par les intervenants à domicile.

Vous souhaitez recevoir des informations importantes ou pouvoir transmettre des préconisations au référent de suivi du SAAD :

IDENTIFIEZ-VOUS comme acteur de la prise en charge de votre patient dans le dossier MesPatients (GCS SARA *) et ajoutez-le dans la file active de vos patients.